

Compte-rendu réunion du 28 février 2025

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	10
Votants	13

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LAUZACH dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 Février 2025

PRESENTS : Patrice LE PENHUIZIC, Marie-Annick BURBAN, Ludovic COLLOMB, Laetitia EON, Brigitte CORFMAT, Romain RETIF, Claire-Marie LE LUHERN, Céline GUENOUX, Erwan POCHOLLE, Pascale LE GOUHINEC.

ABSENTS : Mr BRABANT Hugues (pouvoir à Mr Ludovic COLLOMB)
Mr Alexandre GONDET (pouvoir à MME Laetitia EON)
Mme Fabienne DUBOS
Mr Fabrice LE GAL (pouvoir à Mme Claire-Marie LE LUHERN)

SECRETAIRE : BURBAN Marie-Annick

Ordre du jour -----

1°- Approbation compte-rendu du 24 Janvier 2025

2°- EPF- bâtiment commercial

Monsieur le Maire effectue un compte-rendu de l'échange avec l'Etablissement Public Foncier concernant le bâtiment rue du Puits.

Cet établissement pourrait porter le projet. Il sera présenté en commission permanente.

Un point est fait sur l'accord opérationnel en cours pour la maison CATREVAULT.

Le conseil municipal est invité à réfléchir sur le devenir de ce bâtiment.

Une proposition d'études opérationnelles pourrait être envisagée sur le centre-bourg.

3°- Ar Graëll 4

Suite à la rencontre avec les habitants de la route du Gorvello et de la rue du Houx, Madame Laetitia EON fait part au conseil municipal des réactions et des suggestions.

4°- Comptabilité

- Demande de subvention exceptionnelle

L'Elan basket organise pour les 20 ans du club un évènement sur Nantes pour les licenciés et leurs familles. C'est une participation à un match Pro B.

Le club sollicite une demande de subvention pour le transport qui s'élève à 1200.00€.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte d'allouer la somme de 200.00€.

Il sera demandé à l'association de rédiger des articles pour le bulletin municipal et de transmettre un bilan de cet événement.

- Cotisation BRUDED

Après en avoir délibéré, le conseil valide cette cotisation de 430.44€.
(mode de calcul 0.34€x 1266 pop INSEE)

- Devis de la société NCO pour un garde-corps à la boulangerie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le devis de pose et fourniture d'un garde-corps avec lisses pour un montant de 6834.00€ TTC moins 400.00€ pour le portillon.

- Travaux services techniques

Monsieur le Maire présente le devis de Mr Thomas AFFAGARD pour un réaménagement des locaux des services techniques sans la partie électrique.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le devis d'un montant de 14000.00€ HT.
Les travaux interviendront entre le 15 mars et le 15 avril 2025.

- Régie médiathèque

Madame Marie-Annick BURBAN propose de créer une régie pour l'encaissement des abonnements à la médiathèque.

Des renseignements seront pris auprès du Service de Gestion Comptable d'Auray pour le paiement par carte bancaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- valide la création d'une régie.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y référants.

5°-Appel à contribution financière en faveur des actions de Questembert Communauté.

Monsieur le maire informe que le conseil communautaire du 24 février dernier a présenté son débat d'orientation budgétaire pour la préparation de son budget.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire a été transmis avec convocation aux élus municipaux et aux DGS le 17 février.

Face à ce contexte national incertain, la situation financière de Questembert Communauté s'est contrainte en 2024. Avec légèrement plus de recettes que de dépenses réelles de fonctionnement, la collectivité dégage peu de marge de manœuvre depuis deux années.

Monsieur le maire ajoute que pour son budget de fonctionnement 2025, Questembert Communauté doit faire face à une baisse prévisionnelle de ses recettes de fonctionnement avec notamment une baisse possible de la dotation de compensation des EPCI.

Monsieur le maire rappelle les différents échanges qui ont eu lieu au sein des différentes commissions finances et notamment ceux du 11 février et du 13 février derniers dans lesquels le Président de Questembert Communauté a fait la proposition que chaque commune puisse délibérer pour soutenir financièrement quelques actions communautaires comme :

- le financement des entrées de piscine pour les élèves scolarisés en primaire,
- le financement de certaines actions culturelles communautaires puisque cette compétence est partagée entre les communes et Questembert Communauté.

Dans un contexte de compétence partagée et afin de maintenir les services proposés notamment en faveur des écoles primaires du territoire à travers l'offre spectacle vivant, l'offre chèque livre et salon du livre, les services

réseaux des médiathèques, les festivals intercommunaux en direction du jeune public mais aussi des communes et des collèges, lycées, il est proposé l'appel à une contribution financière.

Monsieur le maire présente au conseil municipal le montant de la contribution financière portant sur le soutien au financement des entrées piscine et sur le soutien aux actions culturelles communautaires. La comptabilisation de ces dépenses s'entend comme une subvention de fonctionnement à un organisme public, il faut donc prévoir la dépense au compte 65731.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **adopte la contribution demandée pour financer les entrées piscine des élèves primaires de sa commune à hauteur de 50 % du prix de l'entrée piscine**

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'entrées réalisé l'année scolaire précédente.

- **adopte la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2 € par habitant**

Selon les décisions budgétaires chaque année, le calcul de la contribution sera fait en fonction du nombre d'habitants (donnée population INSEE) de chaque commune, bénéficiaire de ces actions.

5°- Personnel

Madame Marie-Annick BURBAN effectue un point sur les effectifs, et informe le conseil municipal du départ de Madame Laetitia LE PRIOL.

Monsieur David DUMERLIE est embauché en contrat pour 6 mois comme agent technique aux espaces verts.

6°- Eolien

Monsieur le Maire donne un compte-rendu de la visioconférence avec la société Cavalum.

Il fait savoir que le site de lauzach est toujours en discussion entre les sociétés Bayware et Cavalum.

Le parc est conservé pour arriver à 2 ou 3 éoliennes.

L'annulation du PLUI impacte aussi le projet notamment sur la zone de constructibilité.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu réunions
- Feu d'artifice juillet
Le montant du devis est de 2350.00€ TTC.
Après en avoir délibéré, le conseil valide ce devis. (1 abstention)
- Savoir rouler à vélo
Dans le cadre du savoir rouler à vélo, intervention de Mr CHAPRON Samuel, éducateur professionnel et diplômé de Sport Vélo Actions Animations (SV2A) pour les cycles 3 dans les 2 écoles.
Ce projet d'un montant de 2800.00€ est subventionné à hauteur de 50%.
- Organisation d'un tournoi Molkky le 13/09/2025 par l'association Surzur Molkky.
- Mardis de pays, cinéma de plein air
- Communication dates

28/03 CM CA et BP

20/03 ADJOINTS

20/03 ETANG
15/03 NVEAUX ARRIVANTS
18/03 IMPOTS MAIRIE
21/03 Aménagement bourg
25/04 Conseil municipal a reconfirmer.
18/04 Adjoints

Madame Brigitte CORFMAT se propose de participer au réunion du PLUI si besoin.